

COMMUNE de CHENAY



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026T-07
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
4 et 6 rue du Maréchal Leclerc**

Le Maire de Chenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L2212-2, ses articles L 2213-1 à L 2213-6, afférents à la police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8, R.413-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R141-14 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie et huitième partie,

Vu la mise en demeure envoyée à Monsieur ROSSI de se mettre en conformité avec la pose d'un échafaudage au 4 rue du Général Leclerc le 15 janvier 2026,

Vu la demande présentée le 15 janvier 2026 par Monsieur MARQUES Jean Paul, représentant l'entreprise VARNEROT, sise 5 rue Elisa Deroche 51450 Betheny, pour la pose d'un échafaudage sur le domaine public, 4 rue du Maréchal Leclerc,

Vu l'arrêté n°2026T-02 du 15 janvier 2026 portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,

Vu l'arrêté n°2026T-04 du 28 janvier 2026 portant prolongation de l'arrêté n°2026T-02,

Vu la demande de prolongation présentée par Monsieur MARQUES en date du 2 mars 2026,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 2026T-02 est prolongé au vendredi 27 mars 2026 inclus.

Article 2 :

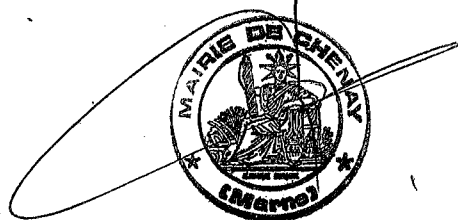
Les prescriptions de l'arrêté n° 2026T-02 du 15 janvier 2026 restent inchangées et sont applicables jusqu'au 27 mars 2026 inclus.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à CHENAY, le 2 mars 2026,

Franck JACQUET,
Maire,



Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux
- Sapeurs-pompiers de Trigny
- CIP Nord de Reims
- Le demandeur